

# Règlement du prix de thèse AMIES

## Article 1

Il est institué un prix de thèse financé et organisé par AMIES (Agence pour les Mathématiques en Interactions avec les Entreprises et la Société). Ce prix annuel récompense une thèse de doctorat en mathématiques réalisée en partie en collaboration avec une entreprise et ayant directement des retombées pour celle-ci. Le prix de thèse AMIES est parrainé par la SFdS, la SMAI et la SMF.

## Article 2

Chaque année le bureau d'AMIES nomme un jury scientifique chargé de sélectionner la thèse lauréate. Les délibérations du jury sont secrètes et sans appel.

## Article 3

Seules les thèses soutenues en France dans l'année civile précédente sont recevables. La lauréate ou le lauréat présente ses travaux lors du Forum Emploi Mathématiques de l'année en cours. Le jury peut retenir certaines thèses pour des présentations courtes ou posters lors du Forum Emploi Mathématiques de l'année en cours.

## Article 4

Un appel à candidatures est lancé annuellement par AMIES. Il précise les modalités pratiques et la date limite de candidature.

## Article 5

Les candidatures se font en remplissant le formulaire sur le site d'AMIES et doivent comporter : une présentation de la thèse insistant sur l'intérêt pour l'entreprise, le manuscrit de thèse, les rapports avant soutenance et le rapport de soutenance de thèse, un CV de la candidate / du candidat avec une liste de publications, une lettre de l'entreprise montrant son intérêt pour les travaux. Il est possible de joindre une courte vidéo de présentation.

## Article 6

Le prix attribué est de 2000 Euros. La lauréate / le lauréat présente ses travaux lors du Forum Emploi Math.

